LES RISQUES MAJEURS



QUE FAIRE?

LE MOT DU MAIRE

La sécurité des Neuvycois est une préoccupation fondamentale de mon équipe et de moi-même.

Sur la commune, nous sommes concernés par plusieurs catégories de risques majeurs.

Ce document, appelé DICRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs) a été rendu obligatoire par le décret 90-918 du 11 octobre 1990 et par la loi du 30 juin 2003 instituant l'obligation d'information du citoyen sur les risques naturels ou technologiques auxquels il est susceptible d'être exposé.

Nous avons élaboré ce fascicule afin qu'il soit clair et pratique.

Chacun d'entre vous y trouvera des informations sur les mesures de protection et de sauvegarde à prendre en cas de problème, de même que les consignes de sécurité à respecter. C'est aussi un document de sensibilisation.

Prenez le temps de lire ce document et conservez-le à portée de main.

Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ



INONDATION

Page 5



CENTRALE NUCLÉAIRE

Page 10



VIGILANCE MÉTÉO

Page 13



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Page 15



MOUVEMENT DE TERRAINS

Page 18



MOYENS DE PRÉVENTION ET D'ALERTE

Page 19



N° DE TÉLÉPHONE UTILES

Page 20

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :

- une faible fréquence (on risque de l'oublier).
- une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée :

■ à la présence d'un événement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique :



■ à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens :



■ à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la vulnérabilité :



LE RISQUE INONDATION





Le quai de Loire à Neuvy (2003) - Avec l'aimable autorisation de M. Guy PETERS.

LE RISQUE À NEUVY SUR LOIRE:

La commune de Neuvy sur Loire est soumise à des inondations de plaines occasionnées par le débordement de la Loire et/ou de la Vrille, voire du Rio des Frossard.

GESTION DU RISQUE:

La commune est concernée par le plan de prévention des risques inondation (PPRI) de la Loire et de la Vrille.

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE:

AVANT

- ✓ Couper le gaz et l'électricité
- Fermer les portes et fenêtres
- ✓ Obturer les entrées d'eau: portes, soupiraux, évents
- ✓ Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- ✓ Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
- ✓ Prévoir les moyens d'évacuation
- ✓ Mettre les animaux d'élevage hors zone inondable

PENDANT

- S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance (Radio, mairie, internet: www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)
- ✓ Se conformer aux directives des services de secours n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre
- Se réfugier sur un point haut (étages, collines)
- ✓ Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation
- ✓ Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou avec un véhicule

APRÈS

- ✓ Vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés
- Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées
- ✓ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- ✓ Chauffez dès que possible
- ✓ Déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais
- Faire vérifier le fonctionnement des installations techniques en cas de doute

En cas de travaux ou de rénovation de votre maison, vous trouverez de nombreux conseils sur le site du Ministère du développement durable (référentiel national de travaux de prévention des inondations) :

 $\underline{http://www.developpement\text{-}durable.gouv.fr/Referentiel\text{-}de\text{-}travaux\text{-}de.html}$

Cartographie du risque inondation

Source : http://cartorisque.prim.net

LA VRILLE



Aléa inondation - Couche de synthèse

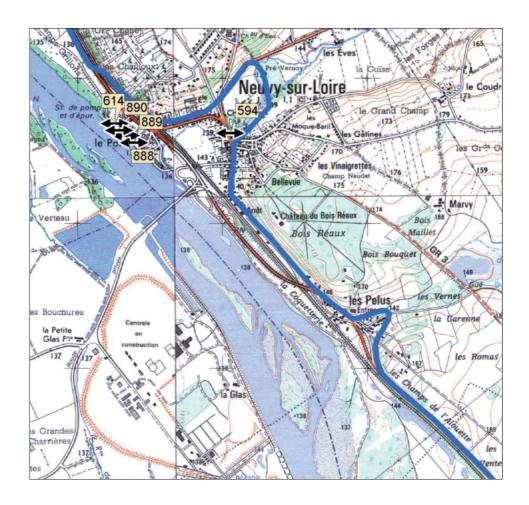
Source : http://cartorisque.prim.net

LA LOIRE



Aléa inondation - Couche de synthèse

LES REPERES DE CRUES A NEUVY-SUR-LOIRE



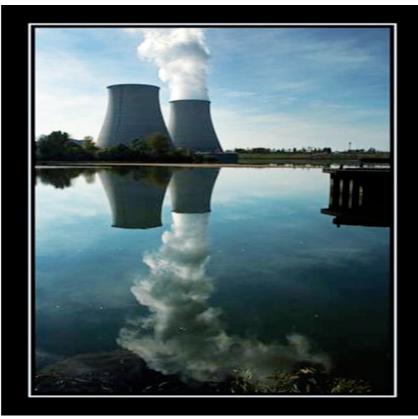
Source : DREAL Centre - cartographie des repères de crues

NB : Les codes chiffrés renvoient aux repères de crues de la base de données de la DREAL : http://www2.centre.ecologie.gouv.fr/website/reperesdecrues/viewer.htm

 N° 594 : repère au n° 5 rue Jean Jaurès / N° 889 : repère ruelle quai de Loire / N° 888 : repère 14 quai de Loire / n° 890 : 17 quai de Loire / n° 614 : repère n° 19 quai de Loire



LE RISQUE NUCLÉAIRE



© « Doulorama » – site Panoramio – image en accès libre

LE RISQUE À NEUVY SUR LOIRE:

La commune est concernée par la centrale nucléaire de Belleville sur Loire.

LES CONSIGNES DU LIVRET « En cas d'accident à la Centrale Nucléaire de Belleville, ayez les bons réflexes ».

En cas d'accident, vous serez alertés et informés :

• Par une sirène fixe :

Le signal d'alerte comporte trois cycles d'une durée d'une minute et quarante et une secondes chacun, séparés par un intervalle de 5 secondes.

Cette alerte concerne le rayon de 2 km autour de la centrale.

• Par un appel téléphonique :

Uniquement si vous résidez dans un rayon de 2 km autour de la centrale, vous recevrez un appel automatique sur le téléphone fixe de votre domicile (système d'alerte SAPPRE). L'appel sera déclenché en même temps que les sirènes. Il vous indiquera les consignes à respecter.

- Par les services de secours ;
- Par la radio et la télévision :

Radio Nohain Belleville : FM 97.6 - Radio Nohain Cosne : FM 93.6 France Inter : FM 94.9 - France Bleu : FM 103.2 - France 3 Région

Dès l'alerte, premier réflexe : vous mettre à l'abri :

La mise à l'abri est une protection efficace contre les effets des éléments radioactifs qui seraient rejetés en cas d'accident nucléaire dans l'atmosphère.

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment clos Ne restez pas dans un véhicule Fermez les portes et les fenêtres Coupez les ventilations mécaniques sans les obstruer
- X Laissez vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par leurs enseignants
- X Laissez libre le réseau téléphonique pour les urgences
- X Écoutez la radio et la télévision
- X Rentrez vos animaux domestiques, laissez le bétail au pré

Pendant ce temps, vous pouvez :

- X Boire l'eau du robinet (sauf si consigne contraire des pouvoirs publics);
- X Boire les boissons conditionnées en bouteille ou en brique ;
- X Consommer vos provisions entreposées à l'intérieur du domicile ;
- $\normalfont{\times}$ Ne consommez pas les produits de votre jardin (sans l'approbation des pouvoirs publics)

Si le Préfet vous demande d'évacuer :

L'évacuation serait nécessaire en cas de rejets importants.

Elle serait décidée par les pouvoirs publics et mise en œuvre avant ou après les rejets selon l'évaluation de la situation.

• Rassemblez vos affaires indispensables dans un sac bien fermé.

N'oubliez pas médicaments, papiers (identité, sécurité sociale...), argent liquide, chéquier ...

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau
- Fermez les volets, les fenêtres et les portes à clé

Les pouvoirs publics vous informeront des moyens mis en œuvre ainsi que des consignes à appliquer dans le cadre d'une évacuation.

Le respect de ces consignes garantira l'efficacité des actions entreprises.

Si le Préfet vous demande de prendre de l'iode :

LE COMPRIME D'IODE EST A PRENDRE UNIQUEMENT SI LA PREFECTURE EN DONNE L'ORDRE

L'iodure de potassium, appelé iode stable, est indispensable au bon fonctionnement de la glande thyroïde. La prise d'iode stable, associée à la mise à l'abri est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets radioactif qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire.

En cas d'accident nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère constituerait le risque sanitaire le plus important pour la population. Respiré ou avalé, ce dernier se fixerait sur la glande thyroïde et pourrait accroître le risque d'apparition de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. L'iode stable sature la glande qui ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif.

L'efficacité de l'iode est de 24 heures. Les comprimés d'iode ont le maximum d'efficacité s'ils sont ingérés deux heures avant le rejet d'iode radioactif.

En cas d'accident nucléaire, le comprimé doit être pris immédiatement lorsque le préfet en donne la consigne et uniquement à ce moment-là.

En cas d'allergie connue à l'iode, il est nécessaire de consulter et de demander conseil à son médecin traitant dès à présent.

Le comprimé d'iode de 65 mg peut être avalé ou dissous dans une boisson (eau, lait, jus de fruit) :

- Homme et femme, femme enceinte, enfant de plus de 12 ans : 2 comprimés
- Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé
- Nourrisson de 1 à 36 mois : ½ comprimé
- \bullet Nouveau-né (1er mois de vie) : $^{1}\!\!/_{\!\!4}$ comprimé
- Animaux domestique : 1/2 comprimé

Les boites de comprimés sont distribuées gratuitement par les pharmacies situées dans un rayon de 10 km autour de la centrale.

Lisez attentivement la notice d'utilisation, conservez la boite dans un endroit sec à l'abri de la lumière et souvenez-vous du lieu où vous l'avez rangée.

En cas d'alerte, vous devrez appliquer les consignes.

Le Préfet peut vous demander, selon la nature de l'accident, de :

Vous mettre à l'abri et rester à l'écoute des radios et télévisions ; Prendre de l'iode ;

Évacuer.

LA VIGILANCE MÉTÉO



Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

La commune a notamment été touchée par les tempêtes de novembre 1982 et de décembre 1999.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

- Niveau 1 : pas de vigilance particulière.
- Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- Niveau 3 : soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenezvous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Source : Météo-France

SUIVEZ L'EVOLUTION METEO : par le biais des médias (radios, télévision), sur le site **www.meteo.fr** ou sur le serveur téléphonique de Météo France au **08.92.68.02.15**

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE:

FORTES PRECIPITATIONS – INONDATION

Limitez vos déplacements.

Respectez les déviations mises en place.

Ne vous engagez pas sur une voie inondée.

Surveillez la montée des eaux.

Respectez les déviations mises en place.

Ne vous engagez pas sur une voie inondée. Signalez vos déplacements à vos proches.

ORAGES

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Évitez les sorties en forêts et en montagnes. Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Mettez à l'abri les objets sensibles au vent. Évitez les déplacements.

Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.

VENTS VIOLENTS

Limitez vos déplacements.

Ne vous promenez pas en forêt.

N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.

Évitez les déplacements.

Écoutez vos stations de radios locales.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.

Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

NEIGE/VERGLAS

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.

Renseignez-vous auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière (CRICR Rhône-Alpes-Auvergne : 08 26 022 022)

Évitez les déplacements. En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux. Renseignez-vous auprès du CRICR. Respectez scrupuleusement les déviations et

Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

GRAND FROID

les consignes de circulation.

Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques mi-

Pour les personnes sensibles ou fragilisées: ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin.

Attention au moyens utilisés pour vous chauffez : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.

CANICULE

nutes.

Buvez fréquemment et abondamment – au moins 1,5 L d'eau par jour même si vous n'avez pas soif

Evitez de sortir aux heures plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais

Rafraichissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour

Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais

Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide

Information Canicule: 0 821 22 23 00

LE RISQUE T.M.D.



LE RISQUE À NEUVY SUR LOIRE:

La commune est concernée principalement par la voie ferrée et l'autoroute A 77. Mais le risque peut concerner toutes les voies en général.

La règlementation impose que chaque chargement soit clairement identifié par des plaques orange réfléchissantes affichant :

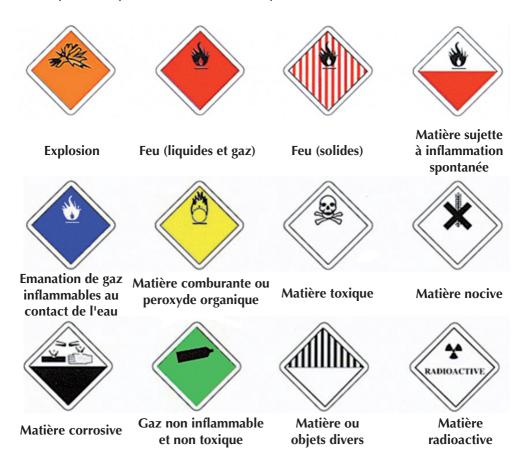
• le Code Danger : il permet de connaître les caractéristiques détaillées de la matière :

Classe 1	Matières et objets explosibles	
Classe 2	Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression	
Classe 3	Matières liquides inflammables	
Classe 4	4.1 : Matières solides inflammables,	
	4.2 : Matières sujettes spontanément à l'inflammation,	
	4.3 : Matières dégageant au contact de l'eau des gaz inflammables	
Classe 5	5.1 : Matières comburantes,	
	5.2 : Peroxydes organiques.	
Classe 6	6.1 : Matières toxiques,	
	6.2 : Matières infectieuses.	
Classe 7	Matières radioactives	
Classe 8	Matières corrosives	
Classe 9	Matières et objets dangereux divers	

• le Code Matière, permettant de désigner les caractéristiques physiques de la matière transportée, numéro à 4 chiffres (ex : 1789 = acide chlorhydrique).

Il permet aux services d'incendie et de secours de connaître précisément le produit en cause.

• le Pictogramme représentant le danger principal présenté par la matière : des panneaux de couleurs variées, ayant la forme d'un carré de 30 cm de côté posé sur la pointe, disposés à l'arrière et de chaque côté du véhicule



Des panneaux de couleur orange, de 40 cm de large et 30 cm de haut bordés d'un liseré noir, disposés à l'avant et à l'arrière du véhicule :

exemple : 266
1017

Le numéro du haut est le code de danger Le numéro du bas est le code matière.

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE:

AVANT

- ✓ Connaître les signaux d'alerte
- ✓ Connaître les règles de confinement

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- ✓ Protéger, baliser, pour éviter un « sur-accident »
- ✓ Faire éloigner les personnes situées à proximité.
- Ne pas fumer.
- ✓ Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).
- ✓ Ne pas déplacer les victimes sauf cas d'incendie

En cas de fuite de produit :

- ✓ Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer).
- Quitter la zone de l'accident: s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique.
- ✓ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme.
- ✓ Ne pas téléphoner.
- Écouter la radio (Radio France, radio locale).
- ✓ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

APRÈS

- ✓ A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment
- ✓ Attendre la levée de l'alerte pour quitter le local de confinement



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LOCALISATION:

La commune est concernée par les affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines. Le BRGM a recensé une cavité à Neuvy sur Loire : le « Gouffre du champ du puits » (cavité naturelle). Ces données sont consultables sur le site Internet : http://www.bdcavite.net

Lorsque ces cavités sont proches de la surface, elles peuvent être à l'origine d'un affaissement de terrain situé au-dessus. Cet affaissement peut être lent et de quelques centimètres mais peut évoluer dans certains cas en effondrement brutal (jusqu'à plusieurs mètres en quelques secondes).

La commune est également concernée par le retrait-gonflement d'argiles (aléa faible à moyen). Les données sont consultables sur le site Internet : http://www.argiles.fr

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE:

AVANT

Signaler à la mairie :

- ✓ l'apparition de fissures dans le sol, des poteaux penchés, des terrains ondulés ou fissurés
- les modifications importantes apparaissant dans les constructions
- l'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain),
- l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

AVANT

- ✓ Ecouter la radio, les premières consignes seront données par Radio-France
- ✔ Eviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux
- ✓ Informer le groupe dont on est responsable
- ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- ✓ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- ✓ Fuir latéralement la zone dangereuse.
- ✓ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement.
- Ne pas revenir sur ses pas.

APRÈS

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert
- Empêcher l'accès au public
- ✓ Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable)
- ✓ S'éloigner des points dangereux
- ✓ Apporter une première aide aux voisins, aux personnes âgées ou handicapées
- Évaluer les dégâts.

MOYENS DE PRÉVENTION ET D'ALERTE



SPECIFIQUES AU RISQUE INONDATION

- ★ Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour la Vrille
- * Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour la Loire
- * Panneaux d'affichage des crues : rue du Port et rue du Port au Bois

UTILISÉS POUR TOUS LES RISQUES

- * Moyens matériels des Services Techniques identifiés dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - **★** Panneau électronique d'information (place de la Mairie)
 - **≭** Panneaux d'affichages municipaux (9) :

La Montagne (angle rue des Aulnaies)

Les Berthiers

Les Grands Cocus

Gardefort

Le Coudray

Les Pelus

Rue du Port

Place de la Mairie (Mairie)

Place Semence

≭ Site Internet de la commune : www.neuvysurloire.com

Imprimerie Nouvelle - 45 BRIARE - 02 38 37 01 45

N° ET ADRESSES UTILES

Mairie de Neuvy/Loire	03 86 39 20 33
(mairie.neuvy.loire@wanadoo.fr)	
Centrale Nucléaire de Belleville	02 48 54 50 50
	Ou 0 800 00 60 27
« Vigicrues »	http://www.vigicrues.gouv.fr/
Serveur vocal du service de prévision des crues	0 825 15 02 85
« Météo France »	http://www.meteofrance.com
Bulletin météo départemental :	08 99 71 02 58
Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17
N° Européen des Urgences	112
Centre Antipoison de NANCY	03 83 32 36 36
(cap@chu-nancy.fr)	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Urgences sécurité Gaz	0 800 47 33 33
Urgence sécurité Electricité	0 810 33 30 58
Urgence Psychiatrique	01 45 65 30 00
Croix Rouge	0 800 858 858
TDF - Réception TV et radio	0810 01 11 21

